

Je prepare

Les diplômes des activités
physiques et sportives

**Cadre institutionnel,
juridique et exercice
professionnel**

Je prépare

Les diplômes des activités
physiques et sportives

Cadre institutionnel, juridique et exercice professionnel

SOUS LA DIRECTION DE
Charles Martin-Krumm

DUNOD

Maquette de couverture : Domino – Dominik Raboin

Photos de couverture : © dglimages, fotolia.com - © sociopat_empat, fotolia.com - © Kzenon, fotolia.com

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2016

5 rue Laromiguière, 75005 Paris

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-072608-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

AVANT-PROPOS

Présentation des certifications

Jean-Louis Gouju

Cet ouvrage constitue un appui pour la préparation des certifications aux métiers des activités physiques et/ou sportives. Un chapitre de cet ouvrage est plus précisément constitué d'une description fine des métiers et emplois visés au sein d'un champ professionnel dont nous verrons qu'il est assez difficilement cernable. Mais la caractéristique la plus fondamentale est l'extrême diversité de ce que nous appelons des certifications permettant d'intervenir dans le champ des activités physiques et/ou sportives. Comment se repérer et comment se situer dans cet univers complexe, composé de plusieurs centaines de brevets, certificats, titres, diplômes ?

1 Des certifications ?

Les diplômes rentrent dans une catégorie plus générale qui est celle des certifications. Une certification atteste d'une qualification, soit à l'issue d'un processus de formation, soit à l'issue d'un processus de validation d'acquis d'expérience. À l'intérieur des certifications se trouvent :

- des diplômes,
- des certificats,
- des titres.

1. Les diplômes

Un diplôme est une certification qui précise des droits en raison de l'autorité qui l'a contrôlé et décerné.

a. Des diplômes nationaux

Les diplômes nationaux pré bac, par exemple le diplôme national du brevet, sont délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les diplômes nationaux post-bac sont délivrés par les universités. La liste exhaustive est la suivante : certificat de capacité en droit, DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), DUT (diplôme universitaire de technologie), DEUST

(diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques), DEUG (diplôme d'études universitaires générales), DNTS (diplôme national de technologie spécialisé), licence, licence professionnelle, diplôme national de guide-interprète, maîtrise, master, DRT (diplôme de recherche technologique), doctorat, HDR (habilitation à diriger des recherches).

b. Des diplômes d'État

Un diplôme d'État est un diplôme indispensable pour exercer une profession donnée. Ils sont nombreux dans les secteurs sociaux et paramédicaux : diplôme d'État d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, diplôme d'État d'infirmier, diplôme d'État de kinésithérapeute, etc.

C'est le cas des brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), des diplômes d'État JEPS (DEJEPS) et des diplômes supérieurs d'État JEPS (DESJEPS).

c. Des diplômes d'université (DU)

Ce sont des diplômes d'établissement créés à l'initiative d'une université et délivrés par le Président. Comme il ne s'agit pas d'un diplôme national, le niveau d'un DU n'est reconnu officiellement en tant que diplôme professionnel que si l'université a demandé et obtenu son enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (arrêté publié au Journal officiel).

De nombreux DU existent dans le champ des STAPS, par exemple en préparation physique. C'est également le cas du grand établissement INSEP également sur le champ de la préparation physique par exemple.

2. Des certificats de qualification professionnelle (CQP)

Les CQP sont des certifications créées et délivrées par une branche professionnelle. Les CQP ont vocation à préparer à une qualification directement opérationnelle en entreprise. Ils constituent également une réponse souple à l'évolution des besoins de la profession en matière de compétences et permettent de pallier une absence de diplôme ou de titre dans le métier concerné.

Depuis quelques années, des CQP Interbranches (CQPI) se développent pour faire reconnaître les compétences transversales à des métiers communs aux branches concernées et favoriser ainsi les mobilités professionnelles.

3. Des titres à finalité professionnelle

Les titres à finalité professionnelle sont délivrés par des organismes privés ou publics, ou par des ministères non dotés d'instance consultative (défense, équipement, culture...), et enregistrés au répertoire après instruction, avis de la CNCP et publication d'un arrêté au Journal officiel. Ces titres sont enregistrés à la demande des autorités ou organismes qui les délivrent (cette démarche n'est

pas obligatoire) pour que leur niveau bénéficie de la reconnaissance officielle de l'État.

Nous verrons que des titres à finalité professionnelle sont désormais délivrés par quelques fédérations dans le domaine du football ou des sports équestres (cf. p 52).

2 Autres certifications

Cet exposé doit être complété par un apport historique plus spécifique. En effet, ces diplômes se sont historiquement constitués autour de différentes certifications dont certaines n'ont pas ou plus de validité permettant un exercice rémunéré, d'autres se sont transformées. Trois origines sont à relever.

1. L'éducation physique et sportive

Les premiers diplômes permettant l'exercice de l'éducation physique et sportive (EPS) remontent à 1904 et cette filiation historique permet de remonter jusqu'au concours du CAPEPS (certificat d'aptitude à l'enseignement de l'EPS) qui est une certification qui se définit par l'embauche par l'État de ses professeurs d'EPS (concours). Une confusion est parfois existante autour de ce CAPEPS, car la tutelle de l'EPS, jusqu'en 1981, était celle des ministères en charge des sports. Ce certificat ouvrait ainsi également à des missions d'encadrement du sport au sein de la fonction publique d'État. Ce n'est donc plus un diplôme du sport, mais les diplômes universitaires préalables à l'inscription à ce concours sont, eux, reconnus dans le champ du sport.

2. Les brevets fédéraux

Il ne faut jamais oublier les racines amateurs et bénévoles de l'organisation du sport français. Cela signifie que l'encadrement de ces activités associatives a toujours été fondé en premier sur l'engagement de personnes volontaires et non rémunérées.

Cela ne signifiait pas pour autant que ces personnes ne disposaient pas de compétences pour effectuer ces missions. Les fédérations sportives ont toutes organisé, et le font encore, de véritables architectures de formations et de certifications destinées à leur usage interne. Ce sont des formations liées à l'encadrement, mais également pour des dirigeants, des juges ou encore des arbitres.

Pour se repérer, ces formations sont sanctionnées par des brevets fédéraux qui sont délivrés sous l'égide des fédérations. L'élément majeur est la reconnaissance dans la loi sur le sport du 13 juillet 1992 dite loi Bredin (art. 43), d'une capacité d'homologation des brevets fédéraux. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de reconnaître aux titulaires de brevets fédéraux la capacité d'enseigner, encadrer ou animer contre rémunération une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle. Par exemple, l'enseignement saisonnier de la voile pendant les mois d'été. Cette disposition était encadrée par la loi qui prévoit que seuls peuvent être homologués les diplômes correspondant à une qualification professionnelle qui n'est pas couverte par un diplôme d'État.

Cette disposition n'existe plus depuis l'application de la loi du 1^{er} août 2003 puisque les brevets fédéraux ont fait l'objet d'une période de maintien de trois ans à compter du décret du 27 août 2004, avant d'avoir la possibilité d'être remplacés par des certificats de qualification professionnelle. Les brevets fédéraux subsistent donc seulement en tant que certifications ne permettant pas l'exercice contre rémunération.

3. Les diplômes professionnels spécifiques

L'organisation du sport en France a également fait l'objet de mise en place de diplômes professionnels de l'encadrement du sport, dès la fin de la seconde guerre mondiale. Citons trois exemples.

La profession de moniteur de ski a fait l'objet d'une inscription dans la loi dès le 18 février 1948. Cela était précédé depuis 1933 d'un insigne de moniteur de ski.

La profession de maître nageur sauveteur a été instituée par l'arrêté du 31 juillet 1951 avec le diplôme d'État de maître nageur sauveteur, sous le contrôle de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur. Cela a fait suite à une longue structuration dont le point de départ remonte à 1902 avec la fédération qui délivrait un brevet de maître de natation.

Enfin, rappelons que les maîtres d'armes font l'objet d'une reconnaissance professionnelle sous différentes formes depuis bien plus longtemps encore. Nous voyons que les diplômes professionnels spécifiques résument souvent l'histoire des certifications dans le champ du sport, même s'ils sont désormais intégrés dans les catégories décrites ci-dessus.

Au terme de ce très bref passage en revue, nous voyons que les différentes certifications liées à l'encadrement de la pratique sportive appartiennent à des catégories bien distinctes selon l'autorité de délivrance, leur portée et les droits reconnus en termes d'exercice bénévole ou rémunéré.

Nous ne finirons pas cet inventaire sans alerter également les lecteurs sur le fait que la pratique et ses niveaux techniques font également l'objet de divers modes de reconnaissance tels que des grades, mais aussi des brevets. Les ceintures de judo, les galops d'équitation ou les brevets de natation en sont un exemple. Cette alerte prend parfois du sens quand ces certifications amènent des confusions possibles avec l'encadrement des pratiques, notamment au sein de disciplines de plein air ou dans quelques pays européens. Si ces brevets

servent de pré-requis techniques à des formations à l'encadrement, la confusion ne doit cependant jamais être faite.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos --- Présentation des certifications	V
1 Des certifications ?	V
2 Autres certifications	VII
Introduction	1
1 Le champ professionnel du sport et des activités physiques	5
1 Diversité du secteur	6
1. <i>Un champ aux limites imprécises</i>	6
2. <i>Un champ très hétérogène</i>	6
3. <i>Un champ professionnel jeune</i>	7
4. <i>Des statuts et structures d'exercice très différents</i> ..	8
5. <i>Nécessité d'une modélisation pour disposer d'un panorama « pour la relation formation-emploi »</i>	8
2 Modélisation des situations professionnelles	9
1. <i>La situation professionnelle comme unité de base</i> ..	9
2. <i>Une modélisation pragmatique des situations professionnelles en lien avec le champ des APS</i>	9
3. <i>Une modélisation en 17 groupes de situations professionnelles</i>	13
4. <i>Quelques données chiffrées</i>	14
3 Les modes d'accès à l'emploi	19
1. <i>L'article L. 212-1 comme fondement de l'exercice réglementé</i>	19
2. <i>L'article R. 212-7 au sujet de l'environnement spécifique</i>	20

3.	<i>Le décret d'application de la loi sur le sport qui ouvre à la diversité des diplômes, titres et certifications...</i>	21
4	Positionnement des qualifications liées aux métiers du sport	22
1.	<i>Nomenclature des niveaux de formation du cadre national des certifications françaises</i>	24
5	Revue des architectures de certification françaises	26
1.	<i>Le ministère en charge des sports</i>	27
2.	<i>Le ministère de l'enseignement supérieur</i>	35
3.	<i>Les certificats délivrés par la branche professionnelle du sport</i>	49
4.	<i>Les titres à finalité professionnelle</i>	52
5.	<i>Autres certificats permettant l'intervention dans le domaine du sport</i>	55
6	Perspectives	55
1.	<i>Des mesures d'adaptation</i>	57
2.	<i>Des mesures nouvelles</i>	57
	Pour réviser	60
	Pour des CQP avec encadrement des publics	60
	Pour des BP JEPS	60
	Pour des licences	61
	Pour des masters	61
2	Panorama des acteurs sportifs	63
1	Le sport en France	64
1.	<i>Les acteurs et leurs prérogatives</i>	64
2.	<i>Historique et perspectives</i>	83
2	Europe et activité sportive	101
1.	<i>Tour d'horizon des acteurs et des modes d'organisation du sport en Europe</i>	101
2.	<i>Impact et perspectives</i>	124
	Pour réviser	142
	Question 1	142
	Question 2	142
3	Sport, droit et société	145
1	La notion juridique de sport	145

2	Le droit du sport	147
3	Les acteurs juridiques du sport	148
	1. <i>Les jurislatoeurs du sport : ceux qui font la législation.</i>	148
	2. <i>Les juges du sport : ceux qui appliquent la législation</i>	163
	3. <i>Les acteurs de l'activité sportive : ceux qui sont soumis à la législation</i>	167
4	L'encadrement législatif de l'activité sportive	183
	1. <i>Les sources de financement</i>	184
	2. <i>Les lieux de l'activité sportive</i>	193
	3. <i>Les assurances</i>	196
	4. <i>Les principes de déroulement du spectacle sportif</i> ..	198
	5. <i>Les contentieux de l'activité sportive</i>	204
5	Bibliographie pour approfondir	213
	Pour réviser	217
	Question 1	217
	Question 2	218
	Question 3	218
	Question 4	219

4 Les associations sportives

1	La constitution d'une association sportive	222
	1. <i>Les conditions de fond</i>	222
	2. <i>Les conditions de forme</i>	224
	3. <i>La personnalité juridique de l'association</i>	226
	4. <i>L'affiliation à une fédération sportive</i>	228
2	La vie de l'association sportive	228
	1. <i>L'organisation interne de l'association sportive</i>	228
	2. <i>La modification statutaire</i>	236
	3. <i>L'enseignement d'une activité sportive par des éducateurs diplômés</i>	236
	4. <i>Le financement d'une association sportive</i>	237
	5. <i>La responsabilité de l'association sportive</i>	239
	6. <i>La transformation en société sportive</i>	240
3	La disparition de l'association sportive	241
	1. <i>La nullité de l'association</i>	242
	2. <i>La dissolution de l'association</i>	242
	3. <i>Les effets de la disparition de l'association</i>	244

Pour réviser	246
Question 1	246
Question 2	246
Question 3	246
Question 4	247

5 Sociologie et management des pratiques et des spectacles sportifs 249

1 Évolution des pratiques et des formes d'organisations sportives	251
1. <i>Augmentation des pratiquants ou changements du mode de comptabilité ?</i>	251
2. <i>Les évolutions marquantes en quatre décennies</i>	253
3. <i>La distribution sexuelle des pratiques</i>	254
4. <i>Le poids devenu déterminant de la pratique « hors club »</i>	258
5. <i>Le recul de la différenciation sociale des pratiques</i> ..	259
6. <i>L'avènement de la multipratique</i>	261
7. <i>Le sport dans le cycle de vie</i>	262
8. <i>Les activités physiques et le bien-être</i>	263
2 Management des organisations sportives	265
1. <i>Typologie des organisations sportives</i>	265
2. <i>De nouveaux types d'épreuve permettant un individualisme de masse</i>	267
3. <i>De nouvelles formes d'organisation « jouer en club » et « jouer dans la rue »</i>	270
3 Le spectacle sportif	271
1. <i>Un « drame caricatural »</i>	271
2. <i>Le supportérisme et la défense des identités</i>	273
3. <i>Sports et médias</i>	275
4. <i>Management des événements sportifs et marketing événementiels</i>	278
5. <i>L'organisation d'un événement sportif</i>	282
4 Sport et entreprises	283
1. <i>Compétition et évolutions des entreprises</i>	284
2. <i>La compétition entre entreprise : une guerre ou un match ?</i>	285

3. <i>L'utilisation du sport dans le management d'entreprises</i>	287
5 Bibliographie pour approfondir	290
Pour réviser	292
Question 1	292
Question 2	292
Question 3	293
Question 4	294
Liste des sigles	297
Index	299

INTRODUCTION

Charles Martin-Krumm

Si vous consultez cet ouvrage, si vous lisez ces lignes, c'est que vous êtes évidemment intéressé(e) par les métiers dont le sport ou les activités physiques sont les pratiques de référence. Mais vous vous perdez sans doute dans le dédale de ce secteur. Quel métier choisir ? Plutôt la voie associative ? Le club ? Les STAPS ? L'enseignement ? Bref, quelle filière ? Et en fonction de la filière, quel cursus ? Que faut-il maîtriser ? Pour quelles compétences ?

Les contributeurs de ces trois ouvrages seront d'accord avec moi : les métiers qui touchent à l'activité physique ou au sport sont passionnants ! Reste à définir le secteur d'activité dans lequel vous souhaitez exercer afin ensuite de choisir le cursus adapté.

C'est le premier chapitre qui va vous guider dans ces choix. Jean-Louis Gouju présente les différents métiers, les différents diplômes et les filières destinées à les obtenir. Cela vous aidera à mettre en adéquation votre niveau scolaire actuel par exemple, avec le niveau de difficulté du cursus que vous allez choisir, mais surtout avec la profession que vous souhaitez exercer. C'est la raison pour laquelle, les différents métiers vous seront présentés de la manière la plus exhaustive possible.

Le point qui nous semble ensuite incontournable, c'est celui qui concerne la législation du sport. Statuts, fonds publics ou privés, ou dès lors qu'on évoque la notion de rétribution, il est certes question de profession mais aussi de cadre juridique. Il doit aussi être présent à l'esprit de ceux qui constituent une association. Qu'a-t-on le droit de faire ? Qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui est interdit ? Qui peut être rétribué ? Qui ne peut pas l'être ? Le chapitre sur la législation dans le domaine du sport est rédigé par Julian Jappert et Gaylor Rabu. Il est effectivement très important de situer les délimitations de votre domaine de compétence et des conditions à respecter, comme dans toute profession. Les métiers en relation avec l'exercice physique ou le sport n'échappent pas à la règle.

Quelle que soit ensuite la profession choisie, vous serez amené(e) à travailler avec des partenaires. Quels sont-ils ? Qui sont les interlocuteurs potentiels ? Où les trouver ? Le chapitre de Carole Ponchon éclaire ces aspects très importants. Ils sont par exemple déterminants lorsqu'il s'agit de déposer des statuts ou de

faire des demandes de subventions. Ces différents éléments vont se décliner à l'échelle de la vie de l'association. En effet, comment une association peut-elle vivre si elle ne dispose pas de fonds ? Qui solliciter ? Comment ? Dès lors que la problématique des besoins financiers a été traitée, comment cela se passe-t-il pour créer un club ou une association ? Nous sommes souvent bien loin d'imaginer les conditions et les règles à respecter, ne serait-ce qu'en matière de sécurité par exemple. Le chapitre qui traite de la vie de l'association, rédigé par Thierry Granturco, a pour objectif de vous éclairer sur ces points : comment une association naît-elle ? Comment une association met-elle un terme à son activité ?

Un premier volet de cet ouvrage traite donc des aspects pratiques des métiers du sport, quel métier, quelle filière, comment ouvrir une structure, quels aspects juridiques ? Le second volet va toucher la connaissance du milieu sportif, notamment son histoire, et les aspects sociologiques.

Pascal Duret et Katia Angué structurent l'éclairage sociologique de la pratique physique et sportive selon trois axes. Le premier concerne la pratique et les pratiquants, le second le spectacle sportif et le troisième le sport et l'entreprise. Ce dernier chapitre vient clore le contenu de cet ouvrage qui fixe le contexte dans lequel il est possible d'exercer une profession en relation avec l'activité physique et sportive, ainsi que la trajectoire du mouvement sportif, demandeur de main-d'œuvre.

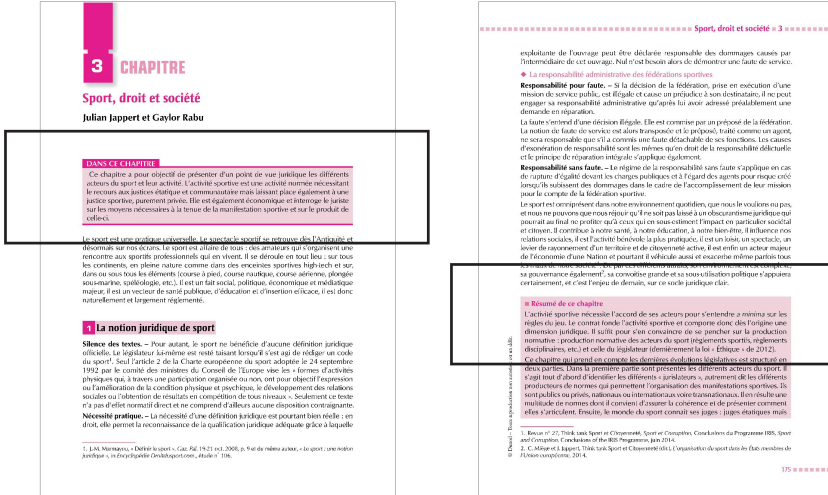
Pour aller plus loin

Quelles sont ensuite les connaissances à maîtriser afin de satisfaire aux exigences des différents diplômés ? Qu'est-ce qui est attendu ? Globalement, la logique est simple. Il est nécessaire que vous ayez acquis les connaissances requises afin d'encadrer des pratiquants, de faire en sorte qu'ils persistent dans leur pratique, qu'ils apprennent des choses relatives à l'exercice physique, que vous soyez capables de gérer les charges de travail de manière à permettre à chacun d'accéder à une pratique en toute sécurité et propice à la santé, et que vous soyez capable, même si ce n'est pas votre mission première, de prodiguer les premiers soins à une personne qui se serait blessée durant votre intervention. La première partie de ces contenus relatifs aux aspects psychologiques, pédagogiques, et à la santé fait l'objet d'un autre ouvrage : *Psychologie, pédagogie et santé du sportif*.

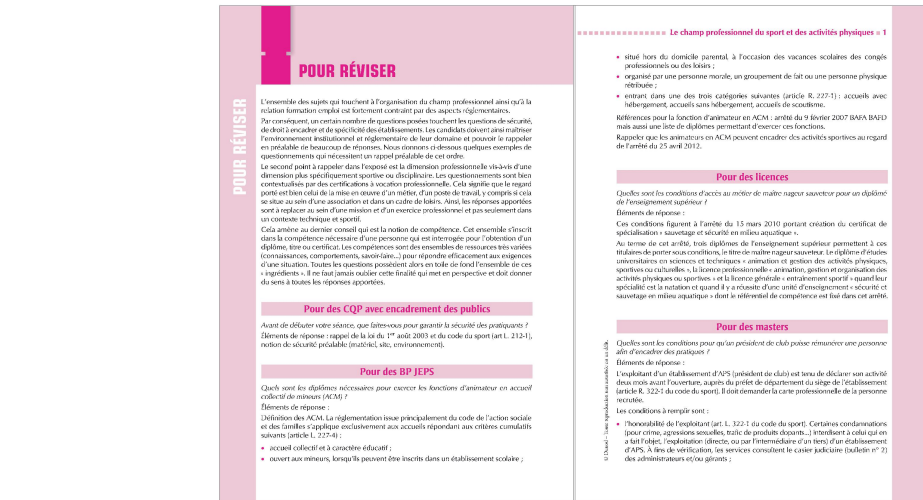
Enfin les charges de travail et la méthodologie de l'entraînement, avec les grandes fonctions du corps humain, les bases physiologiques et neurophysiologiques, ainsi que les bases de l'anatomie fonctionnelle font l'objet d'un troisième ouvrage : *Anatomie, physiologie de l'exercice et entraînement*.

Comment utiliser ce livre

Chaque chapitre s'ouvre avec une présentation des objectifs et se termine avec un résumé des points qui ont été abordés.



Chaque chapitre est complété par une série de questions de différents niveaux pour réviser.



À la fin de l'ouvrage, vous trouverez un index et une liste des sigles utilisés.